



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **26 FEV. 2021**

La ministre

Réf : D21002725

Monsieur François DENEUX
Secrétaire général du SNP2E-FO
Arche de la Défense Colline Sud
plot I30, passage de l'Arche
92055 PARIS LA DEFENSE
CEDEX 04

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 23 novembre 2020, vous m'interrogez sur l'annonce faite le 5 novembre dernier par la Secrétaire générale sur l'attribution d'une prime non reconductible pour les personnels du ministère de catégorie C.

Concernant les personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat (PETPE), vous considérez que le niveau de la prime pour services rendus (PSR) est insuffisant et demandez la pérennisation de cette mesure exceptionnelle ainsi que l'augmentation de l'indemnitaire des PETPE à hauteur « d'un treizième mois de PSR ».

J'ai souhaité que soit attribuée en 2020, compte tenu des circonstances particulières liées à la crise sanitaire, une prime supplémentaire de 100 € pour l'ensemble des agents de catégorie C. Elle vise à valoriser l'investissement de tous ces agents au regard des conditions exceptionnelles d'exercice de leurs missions au cours de l'année 2020.

Cette mesure s'est traduite, pour les PETPE, par une revalorisation exceptionnelle de 100 € de la PSR permise par la modification du texte réglementaire correspondant.

Comme indiqué ci-dessus, cette mesure s'est appliquée également aux autres agents de la catégorie C à travers d'autres vecteurs indemnitaires disponibles (RIFSEEP notamment).

.../...

Je vous confirme donc que cette prime exceptionnelle ne constitue pas une mesure pérenne, et qu'elle a vocation à reconnaître la mobilisation remarquable de nos agents face à la situation sanitaire particulière de cette année 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations distinguées.

Cordialement

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'BP' with a large loop at the end.

Barbara POMPILI